



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2013
Français
Original : anglais

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2061 (2012), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Il s'agit du troisième rapport que je présente en application de cette résolution. Le rapport traite des principaux faits nouveaux dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que des événements de portée régionale et internationale concernant l'Iraq, et fait le point sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis la publication de mon précédent rapport, en date du 12 mars 2013 (S/2013/154).

II. Synthèse des principaux événements politiques concernant l'Iraq

A. Évolution de la situation interne

2. La recrudescence des tensions intercommunautaires représente une grave menace pour la stabilité et la sécurité en Iraq. Au cours de la période considérée, deux grandes questions ont été au centre des événements politiques dans le pays : la crise politique qui se poursuit et est aggravée par les très nombreuses manifestations dans les gouvernorats majoritairement sunnites et les élections aux conseils de gouvernorat, qui se sont tenues le 20 avril dans 12 gouvernorats et le 20 juin dans ceux d'Anbar et de Ninive.

3. Les manifestations sont entrées dans leur septième mois mais aucune solution immédiate n'est en vue. Les manifestants et leurs revendications ont été extrêmement politisés par certains dirigeants et partis politiques sunnites. Au cœur d'un grand nombre de ces revendications figurent des demandes de modification de la loi n° 13 de 2005 sur la lutte contre le terrorisme, la libération des personnes détenues sans inculpation ni procès, la libération des femmes détenues ou leur

* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 juillet 2013).



transfert dans des centres de détention de leur gouvernorat, la modification de la loi n° 10 de 2008 sur la responsabilité et la justice et la promulgation d'une loi d'amnistie générale.

4. Même si le Gouvernement s'emploie à donner suite à plusieurs de ces revendications, la fragmentation croissante des coalitions politiques, qu'elles soient proches du Gouvernement ou lui soient opposées, rend la crise complexe et durable. Le 25 mars, une commission interpartis dirigée par l'ancien Premier Ministre Ibrahim Aleshaiker al-Jaafari est convenue de remplacer par une nouvelle loi les décrets 76 et 88 du Conseil de gouvernement concernant les biens des anciens hauts responsables du Parti Baath et de modifier la loi sur la responsabilité et la justice. Le 26 mars, le Conseil des ministres a également approuvé les changements proposés. En conséquence, les ministres du bloc al-Iraqiya, à savoir le Vice-Premier Ministre, Saleh al-Mutlaq, le Ministre de l'éducation, Mohammed Tamim, le Ministre de l'industrie, Ahmed Karbuli, et le Ministre de l'électricité, Karim Abtan, ont officiellement mis fin à leur boycottage des réunions du Conseil des ministres. Le Conseil des représentants est toutefois paralysé par les boycottages que multiplient les principales formations politiques. Invoquant l'impasse dans laquelle se trouve l'adoption du projet de loi sur la criminalisation du Parti Baath, la Coalition pour l'état de droit a boycotté les sessions d'avril et de mai du Conseil des représentants et fait de l'adoption du projet de loi la condition de son adhésion à la modification de la loi sur la responsabilité et la justice. En outre, le comité interministériel chargé de la question des détenus, que préside le Vice-Premier Ministre de l'énergie, Hussain al-Shahristani, a indiqué qu'au 16 juin, le Gouvernement avait libéré 6 909 détenus et débloqué les fonds correspondant aux 208 938 retraites qui étaient gelées. Sur les 15 951 biens appartenant à des membres de l'ancien régime qui avaient été saisis, 13 240 ont été restitués à leurs propriétaires. Le 30 mai, le Gouvernement a lancé un site Web officiel sur lequel les manifestants pouvaient faire état de leurs revendications.

5. Une flambée de violence a par ailleurs accompagné les manifestations pendant la période considérée. Lors d'un rassemblement qui a suivi le sermon du vendredi 19 avril, un groupe de manifestants s'est heurté aux forces de sécurité irakiennes à Haouija, dans le gouvernorat de Kirkouk et l'affrontement a provoqué la mort d'un membre des forces de sécurité et celle d'un manifestant. À la suite de l'incident, un couvre-feu a été imposé dans le district, le site de la manifestation a été bouclé et les manifestants ont reçu l'ordre de rendre toutes les armes saisies et de livrer les auteurs de l'attaque. Les négociations entre les manifestants et une délégation gouvernementale conduite par le Ministre de l'éducation ont échoué. Aux premières heures du 23 avril, les forces de sécurité irakiennes ont tenté de disperser la foule et d'arrêter les auteurs de troubles. À la suite de cette intervention, 45 personnes ont trouvé la mort (44 civils et 1 membre des forces de sécurité irakiennes) et 110 autres ont été blessées, selon une estimation de la MANUI. En signe de protestation, le Ministre de l'éducation a immédiatement annoncé sa démission, que le Premier Ministre, Nouri al-Maliki, a rejetée. Des personnalités politiques de tous bords ont condamné l'usage disproportionné de la force par les forces de sécurité irakiennes et appelé à la retenue.

6. Le 23 avril, un comité ministériel a été formé par le Premier Ministre pour enquêter sur l'incident d'Haouija. Il est dirigé par le Vice-Premier Ministre, Saleh al-Mutlaq, et composé, entre autres membres, du Vice-Premier Ministre, Hussein al-Shahristani, du Ministre de la défense par intérim, Sadoun al-Dulaimi, du Ministre

des droits de l'homme, Mohammed al-Sudani, et du Ministre d'État chargé des affaires parlementaires, Safa al-Din al-Safi. Le 24 avril, le comité a présenté des excuses officielles aux victimes de l'incident, leur donnant droit, ainsi qu'à leur famille, à une indemnisation mais n'a pas encore annoncé les conclusions de son enquête. Un comité judiciaire a également été formé pour donner suite à l'incident d'Haouija et corroborer l'affirmation du Gouvernement selon laquelle son intervention et le recours à la force étaient justifiés par le fait que les manifestants étaient lourdement armés. Mon Représentant spécial, Martin Kobler, a soulevé la question auprès du Premier Ministre et indiqué que l'Organisation des Nations Unies attendait du Gouvernement qu'il procède à une enquête transparente et indépendante sur cette affaire.

7. L'incident d'Haouija a également eu des répercussions sur la situation dans les gouvernorats de Salah al-Din, Ninive, Diyala et Anbar et accru les tensions de manière spectaculaire dans le pays, entraînant une détérioration des conditions de sécurité qui a provoqué la mort d'environ 170 personnes au cours des trois journées qui ont suivi l'incident. Le 24 avril, des hommes armés ont pris d'assaut le commissariat de police de Suleiman-Bek (gouvernorat de Salah al-Din). Les forces de sécurité irakiennes ont déployé des renforts et donné aux éléments armés un ultimatum de 48 heures pour qu'ils se retirent. Le Gouverneur de Salah al-Din a négocié une solution entre les dirigeants tribaux et les forces de sécurité, permettant à celles-ci de reprendre pacifiquement le contrôle de Suleiman-Bek le 26 avril. Le 27 avril, des affrontements ont également eu lieu entre les forces de sécurité irakiennes et des hommes armés près de la place où était tenue une manifestation assise à Ramadi (gouvernorat d'Anbar), faisant cinq morts et un blessé parmi les soldats. Les meneurs des manifestants ont rejeté la responsabilité de l'attaque meurtrière sur Al-Qaida et d'autres militants. Les forces de sécurité irakiennes leur ont adressé un ultimatum, exigeant qu'ils leur remettent les coupables. Des négociations ont été menées entre les deux camps, sous les auspices d'Ahmed Abu-Risha, important chef tribal et l'un des principaux organisateurs des manifestations dans le gouvernorat d'Anbar, et le Conseil dudit gouvernorat. Le 30 avril, les forces de sécurité irakiennes ont pu pénétrer dans les zones où avaient eu lieu les manifestations pour y rechercher et arrêter les coupables.

8. Depuis l'incident d'Haouija, on a tenté à plusieurs reprises de négocier un règlement pacifique du problème des manifestations. En raison des désaccords entre les manifestants sur les personnes devant les représenter lors des négociations avec le Gouvernement, le cheikh Abdul Malik al-Saadi, chef religieux sunnite basé à Amman, a indiqué le 13 mai qu'il désignerait les membres d'un « comité de bonne volonté ». Il a toutefois retiré sa proposition le 20 mai, invoquant le refus du Gouvernement de tenir un dialogue et lui attribuant la responsabilité de l'échec de son initiative. Il s'est engagé à poursuivre les manifestations de manière pacifique tout en se réservant le droit à l'autodéfense en cas d'agression. Bien que les revendications des manifestants portent principalement sur la libération des prisonniers et la modification, l'annulation ou l'adoption de lois, la réaction, jugée limitée, du Gouvernement a durci la position de certains manifestants qui ont également demandé, une fois encore, la création d'une région sunnite, la démission du Premier Ministre et l'abolition de la Constitution.

9. La présence continue des forces de sécurité irakiennes sur les places où se rassemblent les manifestants ou aux alentours contribue aux tensions et accroît la probabilité d'affrontements violents. L'infiltration d'éléments extrémistes dans

certaines manifestations a été signalée. Plusieurs groupes armés sont particulièrement actifs dans les zones où les manifestations se déroulent. Parmi eux figurent divers groupes appartenant à des milices sunnites, l'Armée de la fierté et de la dignité (Jaysh al-Izza wal-Karamah) nouvellement constituée, le Naqshabandia et Al-Qaida en Iraq/État islamique iraquien.

10. Le 1^{er} juin a vu la tenue d'une réunion symbolique sur le thème de « l'Iraq d'abord », qui a rassemblé des dirigeants politiques irakiens dans le cadre de l'initiative proposée par Sayyed Ammar al-Hakim, chef du Conseil suprême islamique d'Iraq. Des personnalités politiques éminentes de différentes formations, notamment le Premier Ministre, le Président du Conseil des représentants et les trois Vice-Premiers Ministres se sont réunis dans le bureau d'al-Hakim pour examiner les moyens de surmonter leurs divergences, d'aborder la question des manifestations persistantes et d'enrayer la détérioration des conditions de sécurité dans le pays. Moqtada al-Sadr et Ayad Allaoui n'ont pas participé à la réunion, même si le premier y a envoyé un représentant. La réunion s'est inscrite dans le cadre de plusieurs initiatives favorables au dialogue, dont celle du Vice-Président, Khudair al-Khuzai. De nouvelles consultations sont prévues entre les différentes formations politiques en vue de l'organisation d'une conférence nationale.

11. Des militants de la société civile et plusieurs membres du Conseil des représentants, notamment des femmes, continuent de demander que les femmes soient associées aux initiatives en faveur du dialogue pour trouver une solution à la crise qui déchire le pays. L'opposition de l'élite politique reste un obstacle à leur participation. À la suite de l'incident d'Haouija, des mères et des épouses de victimes ont protesté contre les tueries et reçu le soutien de représentantes de la société civile, qui ont tenu des réunions avec le maire de la ville et des chefs tribaux, au cours desquelles elles ont exigé que justice soit faite à l'égard des familles touchées. À toutes les réunions, mon Représentant spécial n'a cessé de réaffirmer la nécessité de consulter les femmes et de les inclure dans les processus qui permettront de sortir de la crise.

12. Des élections aux conseils de gouvernorat ont été organisées le 20 avril dans 12 gouvernorats du pays. En dépit de certains actes de violence et d'intimidation à l'encontre des candidats, des électeurs et des agents électoraux au cours de la période précédant le scrutin, les élections n'ont été marquées que par quelques incidents en matière de sécurité. La Haute Commission électorale indépendante a publié les résultats définitifs le 1^{er} juin à l'issue de toutes les procédures d'appel. Elle a indiqué que taux de participation moyen dans les 12 gouvernorats avait été de 50 %. La participation a été de 33 % à Bagdad, soit la plus faible de tous les gouvernorats, en baisse par rapport à 2009, où elle avait été de 42 %. Elle a souffert des inquiétudes en matière de sécurité et du couvre-feu concernant les véhicules, qui n'a été levé qu'à 15 h 30, deux heures avant la fermeture des bureaux de vote. La Commission a également établi des données ventilées par sexe, selon lesquelles 43 % des votants à l'échelle du pays étaient des femmes.

13. Deux caractéristiques essentielles ressortent des élections dans les conseils de gouvernorat : i) une nouvelle formule concernant l'attribution des sièges; et ii) le report des élections dans les gouvernorats d'Anbar et de Ninive. Le nouveau mode d'attribution des sièges (la méthode Sainte-Laguë) s'est présenté sous la forme d'un amendement à la loi régissant les élections dans les gouvernorats (n° 36/2008) adoptée en décembre 2012. Il a éliminé le seuil minimum précédemment requis pour

permettre à un candidat ou à une coalition d'obtenir un siège, ouvrant ainsi la voie à la représentation d'un plus grand nombre de petits partis dans les conseils de gouvernorat. Les trois principales coalitions électorales ont obtenu en 2013 une proportion plus faible du total des voix (55 % contre 65 % en 2009). Les autres listes, plus petites, ont obtenu davantage de suffrages, soit 45 % du total. L'équipe électorale intégrée des Nations Unies a appelé l'attention de la Commission sur les conséquences que le nouveau mode d'attribution des sièges pourrait avoir sur le nombre de femmes élues dans les conseils des gouvernorats et fourni des conseils sur les moyens de préserver les progrès réalisés en Iraq depuis 2004 pour ce qui est de la participation des femmes à la vie politique du pays. Il s'en est ensuivi que la Commission a adopté le 12 mars un règlement visant à maintenir à 25 % la proportion de femmes dans les conseils de gouvernorat. Les candidates ont obtenu 26 % des 378 sièges dans ces conseils.

14. Le 19 mars, sur recommandation du Haut Comité électoral chargé de la sécurité, qui avait fait part de ses préoccupations en matière de sécurité, le Conseil des ministres a décidé de reporter pour une période pouvant aller jusqu'à six mois les élections dans les gouvernorats d'Anbar et de Ninive, à la suite de quoi plusieurs formations politiques ont boycotté le Conseil des ministres et le Conseil des représentants. Le 20 mai, le Conseil des ministres a approuvé la requête de la Commission tendant à ce que la date du 20 juin soit retenue pour les élections dans les gouvernorats d'Anbar et de Ninive. Dans l'ensemble, les élections se sont déroulées sans accroc, les résultats préliminaires indiquant un taux de participation de 50 % à Anbar et de 38 % à Ninive.

15. Le 29 avril, une délégation du Gouvernement régional du Kurdistan conduite par le Premier Ministre, Nechivan Barzani, s'est rendue à Bagdad et a rencontré le Premier Ministre pour examiner les moyens de régler les problèmes de longue date et d'accroître la coopération entre les deux gouvernements, à la suite de quoi ces derniers ont signé un accord en sept points prévoyant les dispositions suivantes : adoption d'une loi permettant d'indemniser les victimes de l'opération Anfal, menée par l'ancien régime; formation d'un comité de haut niveau pour la coopération en matière de sécurité; formation d'un comité conjoint pour enquêter sur la gestion commune de la sécurité dans les zones contestées; collaboration aux fins de l'élaboration d'une loi définissant les frontières administratives des gouvernorats; formation d'un comité conjoint pour étudier les questions relatives aux procédures en matière de justice, de douanes et d'immigration concernant les deux gouvernements; réexamen du budget fédéral de 2013 et de ses appendices au niveau du Conseil des représentants; et formation d'un comité technique conjoint pour examiner et adopter une ou plusieurs lois sur les hydrocarbures et le partage des revenus. À la suite de cet accord, les représentants et les ministres kurdes ont mis fin à leur boycott, les 2 et 7 mai respectivement.

16. Le 9 juin, le Premier Ministre s'est rendu à Erbil pour la première fois depuis sa reconduction en décembre 2010. Il a présidé une séance ordinaire du Conseil des ministres. Il a également organisé des rencontres avec le Président de la Région du Kurdistan, Massoud Barzani, et de hauts responsables du Gouvernement régional du Kurdistan en vue de l'entrée en fonctions des comités de négociation créés par l'accord du 29 avril.

B. Principaux événements de portée régionale ou internationale

17. Des progrès importants ont été accomplis dans la normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït. Les travaux de terrain du projet d'entretien des bornes frontière entre l'Iraq et le Koweït ont été achevés le 28 mars, date à laquelle les autorités irakiennes ont enlevé les derniers obstacles qui empiétaient sur le territoire koweïtien. Le 28 mai, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, Cheikh Sabah Khalid al-Hamad al-Sabah, et le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Hoshyar Zebari, ont signé, au Koweït, un accord sur la création d'une commission technique bilatérale chargée d'arrêter les dispositions nécessaires à l'entretien des bornes frontière entre les deux pays. En conséquence, ainsi que je l'ai indiqué dans ma lettre du 10 juin au Président du Conseil de sécurité (S/2013/346), je me suis acquitté des responsabilités qui m'incombaient au titre de la résolution 833 (1993) du Conseil.

18. Le 2 mai, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a demandé le transfert au Gouvernement de ce pays des fonds mis en réserve auprès de l'ONU aux fins de l'indemnisation des particuliers irakiens dont les biens étaient demeurés sur le territoire koweïtien à la suite de la démarcation de la frontière internationale entre l'Iraq et le Koweït, conformément à la résolution 899 (1994) du Conseil de sécurité. Le 26 mai, après que le Conseil a donné son accord (voir S/2013/296), mon Représentant spécial et le Ministre des affaires étrangères ont signé un accord à cette fin. Les fonds ont été virés à la Banque centrale d'Iraq le 20 juin. En conséquence, le Gouvernement irakien a assumé entièrement la responsabilité des décaissements effectués pour l'indemnisation des personnes remplissant les conditions requises et est convenu de m'informer de l'état d'avancement et de l'achèvement de ces opérations; je me suis ainsi acquitté des responsabilités qui m'incombent en vertu de la résolution 899 (1994) du Conseil de sécurité.

19. Le 12 juin, le Premier Ministre du Koweït, Cheikh Jaber al-Mubarak al-Hamad al-Sabah, s'est rendu à Bagdad à la tête d'une délégation de haut niveau qui s'est entretenue avec le Premier Ministre, le Président du Conseil des représentants, Usama al-Nujaifi, et d'autres hauts dirigeants du Gouvernement. Les deux parties ont fait part de leur intention d'inaugurer une nouvelle ère de coopération. Par voie de conséquence, six mémorandums d'entente et accords ont été signés dans les domaines de l'économie, de la culture, de l'éducation, de l'environnement et de la coopération en matière de transports.

20. Le conflit qui se poursuit en République arabe syrienne a continué d'avoir des répercussions négatives sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Iraq. Le 8 avril, l'État islamique d'Iraq a déclaré son allégeance à Al-Qaida pour soutenir l'opposition syrienne. On n'a pas encore pu déterminer si le groupe a effectivement fusionné avec le Front el-Nosra pour former Al-Qaida en Iraq et au Levant. Le Gouvernement irakien aurait intensifié les opérations de sécurité le long de la frontière syro-irakienne pour empêcher les mouvements transfrontières de groupes armés. En réponse aux demandes de la communauté internationale, il a également procédé à des contrôles aléatoires sur les survols d'aéronefs étrangers afin de s'assurer que son espace aérien n'est pas utilisé pour des livraisons d'armes à la Syrie.

21. Conformément à l'accord de cessez-le-feu conclu le 21 mars entre le Parti des travailleurs du Kurdistan et le Gouvernement turc, les membres de ce parti ont

amorcé leur processus de retrait de Turquie vers l'Iraq le 8 mai. Le premier groupe est arrivé dans la région du Kurdistan le 14 mai. Dans une déclaration du Ministère iraquien des affaires étrangères en date du 9 mai et dans des lettres adressées le 17 mai à l'Organisation des Nations Unies et à la Ligue des États arabes, le Gouvernement iraquien a salué l'initiative de paix, mais dénoncé le retrait sur son territoire. Dans une lettre datée du 3 juin adressée au Conseil de sécurité, le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies a répliqué en demandant au Gouvernement iraquien de veiller à ce que les moyens nécessaires soient mis en place pour mettre un terme à toute activité terroriste susceptible d'être menée par le Parti des travailleurs du Kurdistan à partir du territoire iraquien.

III. Le point sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

22. Au cours de la période considérée, la MANUI s'est efforcée de créer un cadre propice à l'instauration d'un dialogue politique pour atténuer les tensions sectaires et accélérer les processus législatifs liés aux revendications des manifestants. Dans ce contexte, mon Représentant spécial s'est réuni régulièrement avec les principaux représentants de l'État, notamment le Premier Ministre, le Vice-Président, les Vice-Premiers Ministres et le Président du Conseil des représentants, pour s'entretenir avec eux de la crise politique, notamment des manifestations, du report des élections dans les gouvernorats d'Anbar et de Ninive, et de la montée spectaculaire des tensions et des violences causées par le fanatisme. Il a exprimé sa crainte que l'Iraq s'achemine vers un avenir incertain si l'on n'adopte pas immédiatement des mesures énergiques et efficaces. Il a encouragé tous les dirigeants politiques et religieux et les chefs tribaux du pays à prendre des initiatives audacieuses et à participer de manière constructive à un vaste dialogue national, et a insisté par ailleurs sur le fait qu'il importe de respecter les droits de l'homme et l'état de droit. À cet égard, la MANUI a continué de travailler en liaison avec son interlocuteur désigné au sein du cabinet du Vice-Premier Ministre al-Shahristani pour aider à résoudre les affaires liées aux droits de l'homme dont elle est directement saisie. Elle a également entretenu des contacts avec une commission créée par le Ministère de l'intérieur pour obtenir des informations sur les détenus libérés.

23. Mon Représentant spécial s'est rendu à Erbil le 26 mars, puis de nouveau les 16 et 17 avril, pour rencontrer des hauts responsables kurdes, notamment le Vice-Premier Ministre, Rowsch Nuri Shaways, le Ministre des affaires étrangères et le Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan, afin de recommander instamment l'ouverture d'un dialogue entre Erbil et Bagdad et d'encourager le retour des ministres et des représentants kurdes qui ont boycotté le Cabinet et le Conseil des représentants. Les 5 et 6 juin, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, de l'assistance électorale et de l'appui à l'élaboration de la Constitution, György Busztin, s'est rendu lui aussi à Erbil où il a eu des entretiens avec le Président du Parlement de la région du Kurdistan, Arsalan Baiz, et le Chef du Bureau politique du Parti démocratique du Kurdistan, Kamal Kirkuki. Au cours de ces

entretiens, il a souligné que la MANUI continuerait de fournir un appui pour la tenue d'élections en temps voulu dans la région du Kurdistan et engagé les dirigeants kurdes à jouer un rôle moteur dans la recherche d'une solution à la crise politique.

24. Les 16 avril et 22 mai, des représentants de la MANUI se sont rendus à Ramadi pour rencontrer l'ancien Ministre des finances, M. Rafi'a Al-Issawi, des représentants des manifestants des gouvernorats d'Anbar, de Bagdad et de Diyala, des chefs tribaux, le Gouverneur d'Anbar, Qasim Fahdawi, et le Président du Conseil du gouvernorat d'Anbar, Maamoun Alwani, afin de rechercher avec eux des solutions pour réduire les tensions. Le 11 avril, mon Représentant spécial a tenu une réunion avec le Gouverneur de Ninive, Atheel Al-Nujaifi. Il s'est rendu à Amman le 28 avril et les 7 et 21 mai pour rencontrer Cheikh Abdul Malik al-Saadi et des représentants des manifestants afin d'encourager la tenue de pourparlers avec le Gouvernement iraquien et de rappeler que la Mission est prête à jouer un rôle de médiateur entre les parties, comme le Gouvernement le lui a demandé.

25. Le 5 mai, mon Représentant spécial a effectué une visite au Koweït où il a eu des entretiens avec des hauts responsables gouvernementaux au sujet des relations irako-koweïtiennes ainsi que des obligations dont l'Iraq doit encore s'acquitter vis-à-vis du Koweït en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, notamment la création d'un mécanisme technique bilatéral pour l'entretien de l'abornement.

26. Le 28 mai, mon Représentant spécial s'est rendu à Bruxelles. Il a rencontré des membres de la communauté diplomatique, le Haut-Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le Vice-Président de la Commission européenne et d'autres représentants de l'Union européenne, et s'est également adressé à la Commission des affaires étrangères du Parlement européen. Lors de ces réunions, il a communiqué des informations actualisées sur la situation politique en Iraq et les faits nouveaux concernant les camps Nouvel Iraq et Hurriya. Il a engagé les États membres de l'Union européenne à suivre l'exemple de l'Albanie et l'Allemagne en accueillant les résidents du camp Hurriya sur leur territoire.

B. Assistance électorale

27. Sous la direction de la MANUI, l'équipe d'assistance électorale intégrée de l'ONU a continué de fournir un appui et des conseils techniques à la Haute Commission électorale indépendante aux fins de l'organisation des élections au Conseil du gouvernorat qui devaient se tenir le 20 avril et le 20 juin. La Mission a reçu un retour d'information favorable des organisations observatrices qui ont reconnu l'efficacité des arrangements techniques et logistiques mis en place et le professionnalisme des agents préposés au scrutin et au dépouillement par la Commission. Le 20 avril, la Commission a été en mesure d'ouvrir les 32 500 bureaux de vote. Elle a accrédité quelque 300 000 agents de mouvements politiques, 77 000 observateurs nationaux et 2 300 représentants de médias locaux. Elle a également accrédité 344 observateurs internationaux et 187 représentants de médias internationaux qui ont été déployés dans différents gouvernorats.

28. La MANUI a continué de participer aux réunions et délibérations du Conseil des commissaires, qui a démontré sa compétence professionnelle en prenant les décisions et en approuvant les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement des élections selon le calendrier prévu. Sur la base des recommandations de la Mission, le

Conseil a adopté des mesures supplémentaires en vue de détecter des fraudes éventuelles et de mener des enquêtes à leur sujet. Il a fixé des critères d'intervention qui prévoient un audit pour les bureaux de vote ayant atteint ou dépassé un taux de participation de 85 % et le rétablissement des indicateurs précédemment utilisés aux fins de la détection des fraudes à l'occasion des élections de 2005.

29. À la demande de la Commission, les observateurs électoraux internationaux des Nations Unies ont siégé au sein des commissions qui ont été mises en place pour examiner les plaintes déposées le jour où les élections ont eu lieu. Pour les élections du 20 avril, 220 plaintes liées aux procédures de vote ont été reçues en tout, soit un nombre largement inférieur à celui (1 400) qui avait été enregistré pour les plaintes recueillies à l'occasion des élections au Conseil des gouvernorats de 2009. Par ailleurs, la MANUI a dispensé des conseils juridiques pour appuyer la Commission dans ses travaux, ce qui a permis d'assurer la transmission des dossiers de recours en temps voulu au Groupe judiciaire électoral.

30. La Commission a intensifié les préparatifs des élections législatives et présidentielle qui doivent se tenir le 21 septembre dans la région du Kurdistan, qui ont trait notamment à l'adoption de plusieurs réglementations et procédures, ainsi que les préparatifs logistiques et techniques pour la mise à jour du registre des électeurs et l'enregistrement des entités politiques.

C. Faits nouveaux et activités se rapportant aux droits de l'homme

31. La situation des droits de l'homme en Iraq a été caractérisée par une recrudescence des actes de violence et de terrorisme qui étaient dirigés principalement contre des civils et des infrastructures civiles, et qui ont fait le plus grand nombre de victimes enregistré depuis 2008.

32. Des cas de violence contre les femmes, dont des crimes d'honneur, continuent d'être signalés. Les informations corroborées recueillies par la MANUI, selon lesquelles des femmes victimes de la traite et de la prostitution forcée continuent d'être passibles d'emprisonnement malgré les dispositions de la loi relative à la lutte contre la traite n° 111 de 2012 qui a été conçue pour leur protection, sont particulièrement préoccupantes. La loi sur la protection de la famille, qui vise à protéger les victimes de violence conjugale, est toujours bloquée au Conseil des représentants.

33. Des preuves de violations graves commises à l'encontre d'enfants continuent d'être rassemblées. L'équipe spéciale de surveillance et d'information, coprésidée par la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a reçu des informations sur 277 cas d'enfants qui ont été victimes d'actes de violence et d'attentats terroristes, pour la plupart, depuis mon précédent rapport. À la fin de juin, 308 enfants, dont 13 filles, étaient détenus dans des centres de détention en vertu de l'article 4 de la loi relative à la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement iraquien n'a pas encore créé le mécanisme officiel requis pour la collaboration concernant la protection des enfants et le partage des informations avec l'équipe spéciale de pays.

34. La liberté d'expression continue de faire l'objet de restrictions. Le 20 avril, la Commission des médias et des communications a annoncé la suspension des

licences de radiodiffusion de 10 organes de presse audiovisuelle, dont al-Jazeera, al-Sharqiyah, al-Sharqiyah News, Babylonian, Salah al-Din, Anwar 2, al-Tagheer, Fallujah et al-Gharbiyah, au motif qu'ils avaient enfreint les lignes directrices relatives à la radiodiffusion en contribuant à exacerber les tensions sectaires par un manque de professionnalisme. Ces organes ont rejeté les accusations. Le 19 mai, la Commission a levé la mesure de suspension sous réserve que les organismes de radiodiffusion fournissent la preuve qu'ils ont pris des dispositions pour remédier à ces infractions. Le 1^{er} mai, la MANUI a animé une table ronde sur le rôle des médias dans la promotion des droits des femmes en Iraq, à laquelle participaient des femmes journalistes et des représentantes de la Haute Commission électorale indépendante, de la Haute Commission des droits de l'homme et d'organisations de la société civile, pour célébrer la Journée de la liberté de la presse.

35. Les minorités irakiennes ont également continué d'être la cible d'actes de violence, y compris d'assassinats et d'enlèvements contre rançon. Lors d'une attaque particulièrement barbare survenue le 16 mai, 10 petits commerçants yézidis ont été rassemblés à Bagdad, fusillés en bloc et leurs magasins incendiés. Le 28 avril, le chef de la « communauté noire irakienne », Jalal Thiyah, a été assassiné à Bassorah. Il avait œuvré inlassablement pour défendre et protéger les droits de sa communauté, qui demeure l'une des plus pauvres en Iraq. Les attaques répétées perpétrées contre des Turkmènes et des chrétiens sont particulièrement préoccupantes.

36. Le Gouvernement n'a toujours pas répondu aux appels lancés en faveur d'un moratoire sur l'application de la peine de mort, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Depuis mon rapport précédent, 60 autres personnes ont été exécutées après avoir été condamnées en vertu de l'article 4 de la loi sur la lutte contre le terrorisme. Le 16 avril, 21 exécutions ont eu lieu. Le 10 avril, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a condamné le recours persistant à la peine de mort, déclarant qu'il était indécent d'exécuter des détenus par dizaines. Elle a rappelé que le système de justice pénale irakien ne fonctionne toujours pas correctement, puisque les condamnations fondées sur des aveux extorqués continuent d'être l'un des principaux moyens de preuve utilisés par l'appareil judiciaire pour condamner des personnes inculpées en vertu de la loi sur la lutte contre le terrorisme. Mon Représentant spécial obtenu des assurances auprès du Vice-Ministre de l'intérieur, Adnan Al-Asadi, au sujet de l'octroi à la MANUI d'une autorisation d'accès aux établissements du Ministère. La Mission a continué de recevoir des informations émanant de nombreux détenus et prisonniers et de leurs proches faisant état de sévices, de mauvais traitements et, parfois, de tortures, infligés par les autorités lors de leur détention dans des établissements du Ministère opérant sous la tutelle des forces de sécurité irakiennes avant leur inculpation et leur transfert dans des établissements relevant du Ministère de la justice.

37. Pendant la période à l'examen, la MANUI a continué de surveiller les prisons et les centres de détention sous la responsabilité du Ministère de la justice sur tout le territoire irakien, y compris le Kurdistan. Les réformes engagées et les mesures adoptées pour réorganiser les prisons et les centres de détention continuent de produire des améliorations dans l'état physique et l'administration de nombreux établissements. Des agents du Ministère des droits de l'homme, des spécialistes des droits de l'homme appartenant à des organisations non gouvernementales et des juristes ont examiné la situation des prisonniers et des détenus, enquêté sur des allégations d'exactions, de mauvais traitements ou de torture et rassemblé des données pour les étayer. Néanmoins, la surpopulation continue de poser des

problèmes dans certaines prisons et les soins de santé dispensés par l'intermédiaire du Ministère de la justice laissent à désirer dans beaucoup de centres de détention. Le Ministère de la justice a assuré à la MANUI qu'il était déterminé à régler ces problèmes avec les autres ministères compétents.

38. Le 27 mai, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Ministère de l'éducation ont institué de nouveaux programmes d'études pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire afin de mieux faire comprendre les notions d'intégrité, de transparence, de droits de l'homme et d'honnêteté et d'y sensibiliser les élèves. Le 28 mai, l'UNICEF et l'Université de Bagdad ont organisé une conférence sur la justice réparatrice qui a émis une série de recommandations visant à mettre sur pied un système de justice réparatrice qui contribuera à résoudre les problèmes sociaux dans le pays avant qu'ils ne soient judiciarisés, en particulier pour les enfants.

Camp Nouvel Iraq et camp Hurriya

39. Le 15 juin, une attaque a été lancée contre le camp Hurriya, tuant deux résidents et en blessant 13 autres. Mon Représentant spécial adjoint s'est rendu dans le camp immédiatement après l'attaque et a rencontré des représentants des résidents. Il s'est déclaré extrêmement préoccupé par cette attaque et a appelé le Gouvernement à enquêter sans plus tarder et à fournir aux résidents la protection dont ils ont besoin. Au 24 juin, 591 petits murs pare-éclats en T et 268 abris fortifiés avaient été autorisés dans le camp. Le Gouvernement n'a toutefois pas fait suite aux requêtes des résidents concernant des murs plus importants et des casques et gilets personnels, estimant que ceux-ci seraient utilisés par les résidents du camp à d'autres fins et non pas pour se protéger.

40. Quelque 100 résidents demeurent dans le camp Nouvel Iraq. En dépit des nombreux appels lancés par le Gouvernement aux résidents pour qu'ils nomment des avocats irakiens chargés de les représenter pour ce qui est de la cession des biens restants dans le camp et se réinstallent volontairement dans le camp Hurriya, les résidents ne se sont pas exécutés et ont insisté sur la nomination d'un avocat américain à la place. Le 14 mai, le Gouvernement a informé la MANUI de sa ferme intention d'expulser les résidents demeurant dans le camp et de prendre possession de ce dernier en utilisant des mesures contraignantes s'il le fallait. Le Gouvernement a indiqué qu'il avait obtenu une ordonnance du tribunal pour résoudre toutes les questions en suspens, notamment celles des biens. L'ONU, y compris mon Représentant spécial, continue d'enjoindre toutes les parties de trouver une solution pacifique pour la réinstallation volontaire des résidents restants.

41. Les responsables de l'Organisation des Nations Unies chargés de la surveillance du camp Hurriya continuent d'être harcelés et insultés par certains résidents. D'autres résidents se sont, dans le même temps, adressés à eux pour les informer que les dirigeants de l'Organisation des moudjahidin limitaient et violaient leurs droits de l'homme. Ils ont notamment estimé qu'on les avait empêchés de quitter le camp volontairement ou de bénéficier de l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), notamment d'accepter des offres de transfert ou de réinstallation dans des pays tiers. Certains résidents ont également indiqué que les dirigeants de l'Organisation des moudjahidines du peuple se trouvant dans le camp leur imposaient d'autres restrictions abusives, les empêchant notamment de librement circuler à l'intérieur du camp, les obligeant à

faire leur autocritique, prévenant tout contact avec les membres de leur famille tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp, interdisant ou limitant leurs libres échanges avec les responsables de l'Organisation des Nations Unies chargés de la surveillance du camp et restreignant leur accès aux soins médicaux et aux moyens de communication. Les résidents qui sont parvenus à quitter les camps ont confirmé nombre de ces allégations.

42. Au 21 juin, le HCR avait procédé à l'enregistrement de 3 112 personnes et en avait interrogé 2 033 dans le camp Hurriya. Il avait été déterminé qu'au total, 1 064 personnes avaient besoin d'une protection internationale; le cas des autres personnes interrogées était actuellement examiné. À ce jour, 97 résidents avaient quitté l'Iraq. La MANUI et le HCR continuent de chercher des solutions durables pour ceux dont il a été déterminé qu'ils avaient besoin d'une protection internationale : réinstallation, assistance consulaire et aide humanitaire. Quatre groupes de résidents du camp Hurriya, soit au total 71 personnes, ont été réinstallés de façon permanente en Albanie, dans le cadre de l'offre faite par le Gouvernement albanais d'accepter 210 résidents. Le 15 avril, les autorités allemandes ont annoncé qu'elles étaient prêtes à accueillir quelque 100 résidents du camp susceptibles de demander l'asile ou le statut de réfugié en Allemagne.

D. Aide humanitaire, reconstruction et développement

43. Au 12 juin, un total de 159 196 réfugiés syriens avaient été enregistrés en Iraq, dont 153 101 dans la région du Kurdistan, 5 570 dans le gouvernorat d'Anbar et 546 dans d'autres parties du pays. Le cinquième plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens, lancé le 13 juin en Iraq, indiquait que le nombre de réfugiés provenant de la République arabe syrienne pourrait éventuellement atteindre 350 000 d'ici à la fin de 2013, dont 300 000 dans la région du Kurdistan, 30 000 à al-Qaim, dans le gouvernorat d'Anbar, et 20 000 dans d'autres régions du pays. Le plan prévoit que 40 % des réfugiés résideront dans des camps et que les autres seront accueillis par les communautés locales et s'installeront dans les villes. Il prévoit également que 350 millions de dollars des États-Unis seront nécessaires pour assurer l'aide humanitaire essentielle à la survie des réfugiés syriens en Iraq.

44. En dépit de la fermeture, le 19 mai, du poste frontière de Peshkapor, dans la région du Kurdistan, emprunté par plus de 95 % des réfugiés syriens pour entrer en Iraq, le nombre de réfugiés entrant sur le territoire du Kurdistan a été en moyenne de 500 à 700 par jour, ce qui s'est traduit par la congestion et le surpeuplement du camp Domiz, qui abrite actuellement environ 40 000 réfugiés, alors qu'il n'était prévu à l'origine que pour 15 000 personnes. En réponse aux appels lancés par le HCR et autres intervenants humanitaires, le Gouvernement régional du Kurdistan est convenu d'attribuer des terres afin de décongestionner le camp Domiz et d'accueillir les réfugiés syriens vivant dans les zones urbaines qui ne peuvent subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Des terres ont donc été allouées pour la création de deux camps supplémentaires à Erbil et à Soulaïmaniyah. Ces décisions ne permettront toutefois que de répondre partiellement aux besoins existants et il faudra allouer davantage de terres pour construire des camps supplémentaires dans la région du Kurdistan.

45. Le HCR continue de coordonner l'aide humanitaire aux réfugiés syriens en Iraq, en collaboration avec le Ministère de la migration et des personnes déplacées

et le Gouvernement régional du Kurdistan, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes à vocation humanitaire des Nations Unies, notamment l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale pour les migrations, et autres intervenants humanitaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

46. Le 27 mai, le Comité des partenariats du cabinet du Vice-Premier Ministre a avalisé 28 projets et distribué aux ministères d'exécution 30 millions de dollars, qui auraient dû leur être alloués en 2012, ainsi que 10 millions de dollars supplémentaires afin de cofinancer les projets et programmes des Nations Unies. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, l'équipe de pays des Nations Unies a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement régional du Kurdistan pour mettre au point un mécanisme financier adapté permettant aux Nations Unies de répondre aux besoins locaux.

47. Le 12 mai, le PNUD, au nom de l'équipe de pays des Nations Unies, a organisé un atelier de validation national à Bagdad sur le programme de développement pour l'après-2015 en Iraq qui a permis de réunir les vues de la société civile, des milieux intellectuels et universitaires, des femmes, des jeunes et des handicapés sur les objectifs de développement à définir après la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

48. Le 8 avril, le Programme de développement local, programme de l'équipe de pays des Nations Unies, a été lancé dans la région du Kurdistan afin de faciliter l'accès à des services essentiels de qualité. Tout au long de la période faisant l'objet du rapport, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a continué de soutenir le développement industriel durable en Iraq, en particulier celui des zones industrielles. L'Organisation a notamment procédé à leur relevé des zones industrielles existant dans quatre gouvernorats et recueilli des informations sur les modes actuels de gestion de ces zones. Elle a en outre mené une étude globale de la législation iraquienne régissant la mise sur pied et la gestion desdites zones et l'a soumise au Gouvernement pour accord le 25 avril.

49. Les 10 et 11 juin, le PAM a organisé un atelier de deux jours avec le Haut Comité chargé de la réforme du système de distribution publique afin d'examiner l'introduction éventuelle de cartes d'alimentation électroniques dans ledit système. Ont également participé à cet atelier des spécialistes des paiements d'une société de services financiers internationale, l'objectif étant d'améliorer le ravitaillement grâce à des instruments numériques. L'atelier a été suivi d'une réunion consultative le 12 juin, dirigée par le Vice-Premier Ministre et Président de la Haute Commission chargée de la stratégie de réduction de la pauvreté, Rosch Nuri Shaways. Le PAM a fourni une assistance technique visant à renforcer le programme national de repas scolaires en permettant au Vice-Ministre de la planification du Gouvernement régional du Kurdistan et aux représentants des Ministères kurde et iraquien de l'éducation de participer au quinzième Forum mondial sur la nutrition de l'enfant tenu au Brésil du 20 au 24 mai.

50. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a lancé, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, une initiative en faveur de l'éducation des enfants, le 22 avril à Bagdad et le 19 mai à Erbil, qui vise à scolariser les enfants ne fréquentant aucun établissement d'enseignement dans le primaire. La phase pilote du projet concernera les gouvernorats d'Erbil, de Bagdad,

de Ninive et de Bassora, et quelque 348 000 enfants qui devront être scolarisés d'ici au 30 juin 2014.

51. Des progrès encourageants ont été faits s'agissant de la lutte sur le plan régional contre le problème des tempêtes de sable et de poussière. La dégradation des sols le long du bassin du Tigre et de l'Euphrate et des terres agricoles abandonnées serait l'une des principales causes des tempêtes de sable et de poussière et du chaos qui en découle pour les économies régionales et les moyens de subsistance locaux. L'évaluation commune des tendances, des causes et de l'intensité des tempêtes de sable et de poussière menée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale et publiée le 26 mai a constitué la première évaluation de portée régionale de l'accroissement en intensité et en fréquence de ces tempêtes. Le 26 mars, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a reconduit le projet de cadre national pour une gestion intégrée des risques de sécheresse en Iraq jusqu'en décembre 2013. Au cours de la période considérée, le projet a permis de fournir aux partenaires nationaux des cours et une formation sur les causes et les tendances des tempêtes de sable et de poussière qui touchent l'Iraq, de mettre au point un programme national de surveillance et d'atténuation de ces tempêtes et de lutte contre ces dernières et de créer des centres informatiques agricoles dans les gouvernorats d'Anbar, de Bassorah et d'Erbil afin de recueillir des données essentielles permettant de stimuler les investissements agricoles et de soutenir le secteur privé.

52. Le 21 avril, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a lancé la mise en œuvre d'un accord sur les partenariats et le développement entre le Parlement, le Gouvernement et les organisations non gouvernementales de la Région du Kurdistan. Cet accord, qui est le résultat d'une série de débats et de consultations qui a duré un an, est le premier de ce type au Moyen-Orient. Il institutionnalisera le lien entre les autorités et les organisations non gouvernementales et définira les valeurs et les principes régissant leurs relations ainsi que les responsabilités mutuelles des parties. Le 28 avril, le PNUD et le Bureau ont organisé une cérémonie de signature sous les auspices du Conseil des représentants au cours de laquelle des subventions ont été accordées à 31 organisations de la société civile pour des projets de renforcement des mécanismes de suivi ayant trait aux droits de l'homme et aux droits civils, à la lutte contre la corruption et à la promotion d'une prestation de services adéquate.

53. Au cours de la période considérée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mis au point deux projets, l'un pour améliorer l'administration et le fonctionnement des prisons gérées par les services pénitentiaires et l'autre pour renforcer les capacités du Gouvernement iraquien de prévenir la corruption grâce à des mesures ciblées, telles qu'elles ont été identifiées dans le Mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, dont l'Iraq est devenu signataire en 2008.

IV. Questions de sécurité et questions opérationnelles

54. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité en Iraq est demeurée précaire. En avril, 712 Iraquiens ont été tués et 1 633 blessés, et 1 045 autres ont été tués et 2 397 blessés en mai, chiffres les plus élevés relevés depuis

mars 2008. Les risques de recrudescence de la violence communautariste sont élevés et exacerbés par la présence de toute une série de groupes d'opposition armés. Certains opèrent depuis longtemps en Iraq, comme Al-Qaida en Iraq et l'État islamique d'Iraq. Il existe toutefois également des groupes nouvellement créés ou réactivés, y compris des milices dans les gouvernorats majoritairement sunnites, et des groupes tels qu'Asaib Ahl al-Haq et Kata'ib Hezbollah du côté chiite. Les groupes d'opposition armés sunnites ont montré qu'ils étaient en mesure d'adapter leurs tactiques et techniques pour mener, grâce à une bonne capacité opérationnelle, une série constante d'attaques, exercer des pressions constantes sur les forces de sécurité irakiennes, les mettre à l'épreuve et rendre difficile la conduite d'opérations de lutte contre les insurgés. Il convient de noter à cet égard que les bureaux des Nations Unies en Iraq demeurent exposés à des tirs indirects intermittents. Les 26 avril et 27 mai, une unité d'hébergement des gardes et les installations d'appui du complexe des Nations Unies à Kirkouk ont fait l'objet d'attaques de ce type.

55. En dépit de tous les efforts déployés par l'Organisation et de mon intervention personnelle auprès du Premier Ministre, il ne s'est pas encore avéré possible de conclure et mettre en œuvre un accord sur le statut de la MANUI, neuf ans après l'établissement de la Mission. Mon Représentant spécial continue de soulever cette question auprès du Gouvernement afin de doter la Mission d'un régime juridique approprié, conformément aux normes des Nations Unies. L'absence d'accord sur le statut de la MANUI entre la Mission et le Gouvernement irakien continue d'avoir des incidences négatives sur l'efficacité de la Mission. La Mission est régulièrement confrontée à des obstacles et des retards non justifiés pour l'importation et l'exportation de matériel et la délivrance de visas à son personnel civil et en uniforme. Ces problèmes l'empêchent en particulier de mobiliser, de relever et d'équiper les membres du groupe de gardes, conformément à l'accord conclu entre la MANUI et les pays fournissant des contingents. L'absence de privilèges et d'immunités connexes pour le personnel met également ce dernier dans une situation difficile en cas d'incident. Cela est particulièrement vrai du personnel de sécurité qui ne dispose pas des immunités appropriées et n'est donc pas protégé dans l'exercice de ses fonctions si un incident a lieu. Le dédouanement du matériel des Nations Unies est également un processus lent, qui empêche la Mission de pleinement s'acquitter de son mandat.

V. Observations

56. Les violences en Iraq ont repris avec une ampleur alarmante pendant la période considérée. J'exhorte de nouveau les dirigeants politiques de tous bords à redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse politique conformément à la Constitution, dans le cadre d'un vrai dialogue et dans un esprit de compromis, de façon à ne laisser aucune place à ceux qui cherchent à exploiter la situation par la violence et la terreur. Je me félicite à cet égard des récentes initiatives prises par l'Iraq en faveur du dialogue. J'accueille également favorablement l'accord auquel sont parvenus le Gouvernement irakien et le Gouvernement régional du Kurdistan et qui doit être appliqué sans délai. La MANUI se tient prête à aider toutes les parties à avancer sur la voie de la réconciliation nationale.

57. Je condamne les violences qui se sont produites lors de l'incident d'Haowija le 23 avril et prie le Gouvernement de mener sans tarder une enquête indépendante et

transparente à ce sujet. Je renouvelle les appels que j'ai lancés aux forces de sécurité pour qu'elles fassent preuve d'un maximum de retenue dans le maintien de l'ordre et aux manifestants pour qu'ils exercent de manière pacifique leurs libertés légitimes de réunion et d'expression. Les représentants des manifestants doivent tous faire en sorte qu'aucun de ceux-ci n'attise les tensions communautaires. Il est avant tout crucial que les représentants du Gouvernement et ceux des manifestants engagent un véritable dialogue sur toutes les questions en suspens. Je réaffirme la volonté résolue de l'Organisation des Nations Unies de faciliter un tel dialogue. J'invite également les membres de la communauté internationale à user de leur influence pour créer un climat propice permettant aux parties concernées de parvenir à un accord.

58. Je prends acte des préoccupations d'ordre politique et législatif exprimées par les manifestants, en particulier de celles qui concernent les modifications à apporter à la loi sur la responsabilité et la justice et à la loi sur la lutte contre le terrorisme et l'adoption de la loi d'amnistie générale. J'espère que ces revendications sont prises en considération par les institutions publiques compétentes et qu'elles donneront lieu à un règlement par consensus. Je prie instamment tous les dirigeants politiques et les parlementaires de redoubler d'efforts pour accélérer le processus législatif.

59. Je félicite par ailleurs la Haute Commission électorale indépendante d'avoir organisé et supervisé les élections aux conseils de gouvernorat les 20 avril et 20 juin, qui se sont bien déroulées. Le calme relatif dans lequel a eu lieu le scrutin dans l'ensemble des 14 gouvernorats et la coordination professionnelle des opérations électorales sont la preuve que l'Iraq est capable d'appliquer les principes de la démocratie de manière libre et équitable. Je saisis cette occasion pour encourager l'organisation d'élections libres et régulières dans la Région du Kurdistan, actuellement prévues pour le 21 septembre. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à poursuivre son appui à la Haute Commission électorale indépendante. J'enjoins également à toutes les parties concernées de convenir de la tenue d'élections dans le gouvernorat de Kirkouk et dans les trois gouvernorats de la Région du Kurdistan, dont les citoyens sont depuis trop longtemps privés du droit de choisir leurs représentants locaux.

60. Je salue le sens politique des dirigeants irakiens et koweïtiens qui ont accompli des progrès remarquables sur la voie de la normalisation complète des relations entre les deux pays, notamment la visite du Premier Ministre koweïtien à Bagdad le 12 juin. L'Iraq a fait de grands pas vers le rétablissement de la stature internationale qui était la sienne avant 1990. Je me félicite de l'adoption de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a confié à la MANUI, au titre du Chapitre VI de la Charte, la question des ressortissants koweïtiens et des nationaux de pays tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens manquants.

61. J'appelle de nouveau le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes juridiques, institutionnelles et politiques nécessaires dans le domaine de l'administration des prisons et des lieux de détention de façon à veiller à ce que les principes de l'état de droit soient respectés. J'invite également instamment les institutions irakiennes à mettre en œuvre les réformes juridiques nécessaires pour faire en sorte que les détentions provisoires respectent les normes internationales et soient raisonnables et légales. Les plaintes pour torture ou sévices infligés en vue d'obtenir des aveux doivent toutes faire l'objet d'une enquête confiée à une autorité

judiciaire indépendante et si de telles plaintes s'avèrent fondées, les responsables doivent répondre de leurs actes devant la loi.

62. Je m'inquiète de ce que l'Iraq continue d'appliquer la peine de mort, nonobstant les défauts actuels de son système de justice pénale. Je déplore que mes fréquents appels en faveur d'un moratoire, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ne soient toujours pas entendus. Je saisis cette occasion pour demander au Gouvernement de mettre un terme à toutes les exécutions, de procéder à une étude indépendante de toutes les condamnations à la peine capitale et de rendre publics le nombre et l'identité des condamnés à mort, les chefs d'accusation et les procédures judiciaires dont ils font l'objet et les conclusions de cette étude.

63. Il se fait de plus en plus évident que les événements de la région ne peuvent pas être considérés séparément. Je ne cesse de constater avec une grande inquiétude les retombées du tragique conflit en République arabe syrienne sur les pays voisins, dont l'Iraq. La région subit aujourd'hui les répercussions préjudiciable des aspects communautaristes du conflit syrien. Ce conflit a touché l'Iraq non seulement du fait de nombre de réfugiés que le pays a accueillis, mais aussi des problèmes posés pour sa sécurité et sa stabilité politique. Je me réjouis de la décision prise récemment par le Gouvernement iraquien d'affecter 10 millions de dollars à l'aide accordée aux réfugiés syriens en Iraq. Je prie aussi le Gouvernement de fournir aux réfugiés syriens du camp d'al-Qaim des cartes de résident ou de leur accorder la liberté de circulation, comme c'est le cas pour les réfugiés syriens demandant asile dans la Région du Kurdistan, et de mettre en place les conditions qui leur permettront d'être autonomes, voire de s'intégrer dans les communautés locales. Tout en tenant compte de ses préoccupations en matière de sécurité, j'invite instamment le Gouvernement iraquien à ne pas fermer ses frontières aux Syriens cherchant refuge.

64. Je condamne l'attaque du 15 juin contre le camp Hurriya et tiens à appeler de nouveau le Gouvernement à faire en sorte d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les résidents. Je tiens également à rappeler l'engagement qu'a pris l'Organisation des Nations Unies de rechercher une solution pacifique et durable pour tous les résidents. Je félicite à cet égard les gouvernements qui ont accepté d'admettre des résidents sur leur territoire et appelle de nouveau les autres États Membres à leur emboîter le pas. Alors que le HCR continue de consacrer des ressources humaines et financières importantes à la mise en œuvre de solutions pour les résidents du camp, je demande instamment à ceux-ci de lui apporter toute leur coopération, de reprendre leur participation aux entretiens et de saisir immédiatement et sans exception les possibilités de réinstallation qui leur sont offertes en dehors de l'Iraq. Je constate aussi avec une grande inquiétude que sont signalés de nombreux cas de violation des droits de l'homme à l'intérieur du camp. Les restrictions à l'accès des résidents aux communications, notamment à Internet et aux téléphones portables, ainsi qu'aux services médicaux et les mesures qui les empêchent de sortir du camp comme ils le souhaitent, sont inacceptables et il convient d'y mettre fin immédiatement. Enfin, j'enjoins à toutes les parties concernées de régler pacifiquement et dès que possible les questions en suspens concernant la fermeture du camp Nouvel Iraq et la réinstallation des résidents restants.

65. Au cours des derniers mois, mon Représentant spécial a exploré plusieurs pistes visant à promouvoir la coopération régionale et bilatérale dans la recherche de solutions spécifiques au problème écologique de première importance que sont les

tempêtes de sable et de poussière. La lutte contre ces tempêtes exige que tous les pays touchés de la région unissent leurs efforts. Je salue à cet égard l'initiative de haut niveau qu'a prise le Premier Ministre en créant une commission nationale chargée de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Iraq et de la facilitation de la coopération régionale dans ce domaine. En s'appuyant notamment sur le programme régional pour l'environnement, l'ONU poursuivra son action en Iraq pour soutenir et promouvoir les initiatives relatives à la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière prises au niveau ministériel dans le cadre de partenariats avec des entités du secteur privé.

66. Comme je l'ai souligné dans mon précédent rapport, l'absence d'accord sur le statut de la mission empêche la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies d'entreprendre certaines activités qu'il leur a été demandé de mener pour aider le Gouvernement et le peuple irakiens et soulève des questions quant aux incidences préjudiciables qui en découlent sur la capacité de l'Organisation à continuer d'opérer dans les conditions de sécurité et avec la protection juridique nécessaires. Je demande donc une nouvelle fois au Gouvernement de prendre toutes les mesures pratiques permettant de parachever l'accord sur le statut de la mission conformément aux normes des Nations Unies et de le faire entrer en vigueur sans plus tarder.

67. Enfin, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance envers mon Représentant spécial, Martin Kobler, qui achèvera son mandat le 22 juillet, pour les efforts qu'il a déployés sans répit et le dynamisme qu'il a mis à s'acquitter du mandat confié à la MANUI par le Conseil de sécurité, à promouvoir les objectifs de l'Organisation des Nations Unies et à aider le peuple et le Gouvernement irakiens. Je remercie également les fonctionnaires et agents de la MANUI, qu'ils soient recrutés sur le plan national ou sur le plan international, ainsi que le personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour leur engagement et le dévouement dont ils ne cessent de faire preuve dans des conditions extrêmement difficiles
